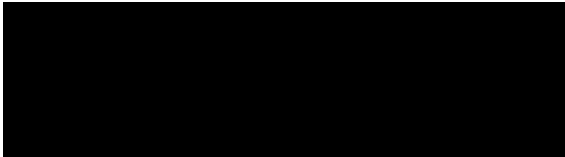


Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIEL

Québec, le 8 août 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.120



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 28 mai dernier, et libellée comme suit :

« [...] Spécifiquement, je suis intéressé à savoir :

1. Nombre de cas déclarés de tuberculose active et taux brut d'incidence chez les Non-Autochtones nés au Canada , Québec, (taux exprimé pour 100 000 personnes) pour chacun des années suivants: 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023.
2. Nombre de cas déclarés de tuberculose active et taux brut d'incidence chez les Inuits en Québec, (taux exprimé pour 100 000 personnes) pour chacun des années suivants: 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023.
3. Nombre de décès dûs à la tuberculose active et taux brut de mortalité chez Non-Autochtones nés au Canada versus chez les Inuits, en Québec, (taux exprimé pour 100 000 personnes) pour chacun des années suivants: 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023. »
(sic)

Pour votre information, les données sont seulement disponibles pour les Inuits, et ce, à partir de 2020.

... 2

Considérant ce qui est mentionné précédemment, nous n'avons aucune information en réponse au **point 1** de votre demande au sens de l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Voici les informations répondant au **point 2** de votre requête :

Nombre des cas de tuberculose active déclarés au Québec chez les Inuits, années 2020-2023

	2020	2021	2022	2023
Inuits	16	17	37	78

Voici un tableau en réponse au **point 3** de votre demande :

Nombre des cas et décès de tuberculose active déclarés et les Inuits au Québec pour les années 2020-2023

	2020		2021		2022		2023	
	Cas	Décès ¹	Cas	Décès ¹	Cas	Décès ¹	Cas	Décès ¹
Inuits	16	1	17	0	37	1	78	3

Voici quelques informations concernant les deux tableaux :

- Les données présentées proviennent de la variable « origine autochtone » du questionnaire d'enquête à compléter pour les cas de tuberculose sur le Système d'information et gestion des maladies infectieuses. Cette variable a été créée en 2020.
- Les données doivent être interprétées avec prudence, vu un pourcentage important de données manquantes. Ainsi, le nombre de personnes inuits peut être sous-estimé.
- Les taux ne sont pas présentés, car les données nécessaires pour le calcul pour les années demandées ne sont pas disponibles.
- Le nombre des décès inclut les décès liés à l'épisode de tuberculose et les décès où le lien avec l'épisode de tuberculose est incertain ou inconnu.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

pour Annie Larivière

p. j. 2